



PRÉFÈTE DE L'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Projet de réfection de la chaussée de la RD 91 et de déviation du ru de la Verse de Guivry

Commune de Guiscard
Maître d'ouvrage : Conseil départemental

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 est prescrite, sur le territoire de la commune de Guiscard, du mardi 26 janvier à 10h00 au vendredi 26 février 2021 à 17h00, une enquête publique unique en vue de :

- la déclaration d'intérêt général des travaux de réfection de la chaussée de la RD 91 et de déviation du ru de la verse de Guivry
- la déclaration d'utilité publique des travaux de réfection de la chaussée de la RD 91 et de déviation du ru de la verse de Guivry et les acquisitions foncières nécessaires au projet

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil départemental de l'Oise, 1 rue de Cambry 60000 BEAUVAIS, à qui toute information peut être demandée.

Permanences du commissaire enquêteur

M. Augustin FERTE, ingénieur territorial en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de Guiscard, aux dates et heures suivantes :

- le mardi 26 janvier 2021 de 10h00 à 12h00 ;
- le samedi 6 février 2021 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 26 février 2021 de 15h00 à 17h00.

Dépôt du dossier et des registres

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public en mairie de Guiscard ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, 1 place de la préfecture, 60022 Beauvais, durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie, et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à la préfecture.

Elles sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : www.oise.gouv.fr (rubrique publications ~ publications légales ~ enquêtes publiques)

Un accès gratuit au dossier est garanti par un poste informatique en mairie de Guiscard, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du préfet de l'Oise.

Observations du public

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans la mairie ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Guiscard.

Elles pourront être également adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquetedeviationrugivry@gmail.com. Les observations transmises par voie postale, les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences et l'ensemble des observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet susvisé.

Publication du rapport et des conclusions

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an en mairie ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, et mises en ligne sur le site internet susvisé.

Mesures sanitaires

Les gestes barrières et les dispositions mises en places par les mairies devront être respectés lors de ces permanences. Les personnes sont invitées à privilégier la consultation du dossier sur le site internet, le dépôt des observations par voie électronique ou par voie postale et, le cas échéant, à venir munies de leur stylo.

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur des collectivités locales et des
élections



Vincent RENON